



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
12/12/2013

Dossier complet le
21/01/2014

N° d'enregistrement
F-031-13-C-0107

1. Intitulé du projet

Raccordement électrique de la station de conversion de la société ElecLink Limited au poste RTE 400 000 volts des Mandarins via une liaison souterraine à 400 000 volts d'environ 3 km de long.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

Tel: 03 20 22 67 23

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
28° Ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique. b) Construction et travaux d'installation de liaisons souterraines d'une tension supérieure à 225 kilovolts et d'une longueur inférieure à 15 kilomètres.	Projet de liaison électrique souterraine à 400 000 volts d'une longueur d'environ 3 km située en milieu agricole sur environ 1 km de long et en domaine industriel privé d'Eurotunnel ou de RTE pour le reste du tracé. Liaison installée à une profondeur de 1.7m et sur une largeur de 1.5 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à raccorder électriquement la future station de conversion (courant alternatif / courant continu) de la société franco-britannique ElecLink Limited, détenue à 49% par EUROTUNNEL (cette station de conversion est située sur l'emprise des installations d'Eurotunnel, sur la commune de Peuplingues -62-) au poste RTE existant 400 000 volts des Mandarins (situé sur la commune voisine de Bonningues-lès-Calais) via une liaison souterraine à 400 000 volts à créer, d'une longueur totale d'environ 3 km.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de contribuer au renforcement de l'interconnexion électrique entre la France et la Grande-Bretagne.

Il consiste à raccorder une nouvelle interconnexion privée au Réseau Public de Transport d'Electricité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La pose de la liaison électrique souterraine en projet consiste à ouvrir une fouille d'environ 1,50 m de large et de 1.7 m de profondeur pour y déposer des fourreaux en Polyéthylène Haute Densité (PEHD) et reboucher la tranchée immédiatement après leur installation (cf schéma en annexe).

Par la suite seront déroulés des câbles électriques 400 000 volts à l'intérieur de ces fourreaux. Cette technique permet de limiter la durée d'ouverture des fouilles.

Le tracé, situé sur les communes de Bonningues-lès-Calais, Fréthun, Coquelles et Peuplingues (62), traverse des terrains agricoles sur environ 1 km de long ainsi que les propriétés industrielles d'Eurotunnel et de RTE.

Les travaux de terrassement sont prévus pour une durée d'environ 3 mois (durée qui dépendra des conditions météorologiques et des contraintes liées à l'exploitation des terres agricoles).

Le tracé envisagé est éloigné de toute habitation (minimum 400 m). Il croise l'autoroute A16 et une route départementale qui seront traversées en technique de forage pour ne pas gêner la circulation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pendant la phase d'exploitation courante, la liaison souterraine ne requiert aucun entretien ni aucune intervention.

Bien que la nature du sol retrouve sa fonction initiale une fois les travaux terminés, la bande de servitude (6m) associée à la liaison souterraine devra restée accessible pour permettre la progression des équipes d'intervention en cas d'avarie.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'Approbation du Projet d'Ouvrage (APO).

Le projet ne fera l'objet d'aucune procédure au titre de l'archéologie préventive (Confirmation par courrier DRAC SRA du 13/09/2013).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est complété dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique régie par le décret N° 70-492 du 11 juin 1970 tel que modifié par le décret 2013-813 du 10 septembre 2013.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
.Longueur de l'ouvrage * :	.3 km*
.Largeur de l'ouvrage :	.1,50 m
.Profondeur de l'ouvrage :	.1,70 m
* dont 1 km en domaine agricole et le reste dans les propriétés privées de RTE et d'Eurotunnel	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le tracé de la future liaison souterraine relie le poste des Mandarins (commune de Bonningues-lès-Calais) à la station de conversion d'Eleclink Limited (commune de Peuplingues)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 1° 47' 08" 69 Lat. 50° 54' 10" ___

Point d'arrivée : Long. 1° 46' 52" 29 Lat. 50° 55' 15" 70

Communes traversées :

- .Bonningues-lès-Calais (62)
- .Fréthun (62)
- .Coquelles (62)
- .Peuplingues (62)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Non, sauf assujettissement du présent raccordement et de la future station de conversion d'Eleclink à étude d'impact (Art L.122-1, I et II du Code de l'Environnement).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le fuseau associé au projet, validé en réunion plénière de concertation le 18 septembre 2013, traverse des parcelles agricoles (céréaliculture) sur environ 1 km de long, des infrastructures routières (par technique de forage), puis s'inscrit sur les emprises industrielles de RTE et d'Eurotunnel, et est parallèle à une liaison souterraine à 225000 volts existante depuis une vingtaine d'années (1993).

Le projet ne modifie pas l'occupation des sols.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les

règlements applicables à la zone du projet

PLU (révision) approuvé en mars 2005 pour Bonningues-lès-Calais

PLU (révision) approuvé en avril 2010 pour Coquelles

PLU approuvé en novembre 2010 pour Fréthun

POS (révision) approuvé en novembre 2001 pour Peuplingues

Projet compatible avec les différents documents d'urbanisme, aucun EBC traversé.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a été approuvé en octobre 2012 sur le département. Les communes concernées par le projet ne sont pas intéressées par ce plan.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi "submersion marine" sur Coquelles : ne concerne pas le projet
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe au nord-ouest du projet. Il s'agit du SIC (Site d'Intérêt Communautaire - Directive Habitats) FR3100477 «Falaises et pelouses du Cap Blanc Nez, du Mont d'Hubert, des Noires Mottes, du Fond de la Forge et du Mont de Couples» situé à 700 m du poste Tunnel (qui est situé sur le site d'Eurotunnel et qui alimente le trafic ferroviaire et toutes les infrastructures électriques d'Eurotunnel) et à 2,5 km du poste RTE des Mandarins.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude spécifique faune/flore/habitats a été réalisée d'avril 2012 à novembre 2012 par l'AMBE (Association Multidisciplinaire des Biologistes de l'Environnement). Celle-ci montre que la zone étudiée ne présente pas d'intérêt faunistique ou floristique remarquable et n'aura aucune incidence sur la zone Natura 2000.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude spécifique faune/flore/habitats a été réalisée d'avril 2012 à novembre 2012 par l'AMBE (Association Multidisciplinaire des Biologistes de l'Environnement). Celle-ci montre que la zone étudiée ne présente pas d'intérêt faunistique ou floristique remarquable.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, en milieu agricole, les terres demeurent cultivables car à l'issue des travaux, les terrains traversés retrouvent leur utilisation ou fonction initiale.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éventuelle perturbation temporaire liée à la circulation ou à l'évolution d'engins de Génie civil. Les premières habitations ne percevront pas de gêne compte tenu de leur éloignement par rapport au chantier et du niveau acoustique ambiant déjà atteint dans le secteur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets non dangereux et inertes liés au chantier, traités et évacués par les entreprises en charge des travaux selon la Réglementation en vigueur et les cahiers de charges imposés par RTE. RTE est certifié ISO 14 001 (Norme Environnementale).
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le potentiel archéologique de la zone est connu. Le Service Archéologique de la DRAC a été consulté et a indiqué par courrier du 13/09/2013 que le projet ne fera pas l'objet de prescriptions de mesures de détection, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique définie par le Code du Patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone non sylvandi associée au projet ne concerne aucune zone boisée ni aucune culture pérenne (vigne/verger). La zone non aedificandi associée au projet n'intéresse aucune zone destinée à être urbanisée à court, moyen et long terme. Le tracé arrêté traverse les mêmes parcelles agricoles qu'une liaison souterraine à 225 000 volts existante depuis 1993 en lui étant parallèle, à 10 m latéralement. Celle ci n'a pas modifié le mode de travail des exploitants agricoles ni le rendement attendu.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant la nature du projet qui consiste en la réalisation d'une liaison à 400 000 volts souterraine d'une longueur de 3 km dont 1 km se trouve en milieu agricole (cultures intensives) et le reste sur les propriétés privées et industrialisées de RTE et d'Eurotunnel,

Considérant que le tracé envisagé traverse les mêmes parcelles agricoles qu'une liaison souterraine à 225 000 volts existante depuis 1993, de caractéristiques voisines (câbles installés à la même profondeur et tranchée de l'ordre de 1m de large), en lui étant parallèle (à quelques mètres), et que l'exploitation agricole de ces parcelles a pu être conduite normalement depuis cette date,

Considérant que le présent projet a fait l'objet d'une analyse de l'environnement et d'un inventaire faune/flore étalé d'avril à novembre 2012, qui a mis en évidence que la zone étudiée ne présente pas d'intérêt remarquable et que le projet n'a aucune influence sur la zone Natura 2000 la plus proche,

Considérant que le projet est éloigné des premières habitations (a minima 400 m) et se situe dans un environnement à la fois agricole et industriel traversé par des infrastructures routières et ferroviaires,

Considérant que le présent raccordement doit permettre de raccorder au Réseau Public de Transport un projet figurant sur la liste (adoptée par la Commission Européenne le 14/10/2013) des projets d'intérêt commun (PIC) au sens du règlement n° 347/2013 UE du 17/04/ 2013 fixant les orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes qui prévoit une série de dispositions procédurales de nature à faciliter leur mise en œuvre,

il nous semble que le projet RTE peut être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe schéma de coupe type de la tranchée et photographies de dispositions constructives.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lille

le,

20 novembre 2013

Signature

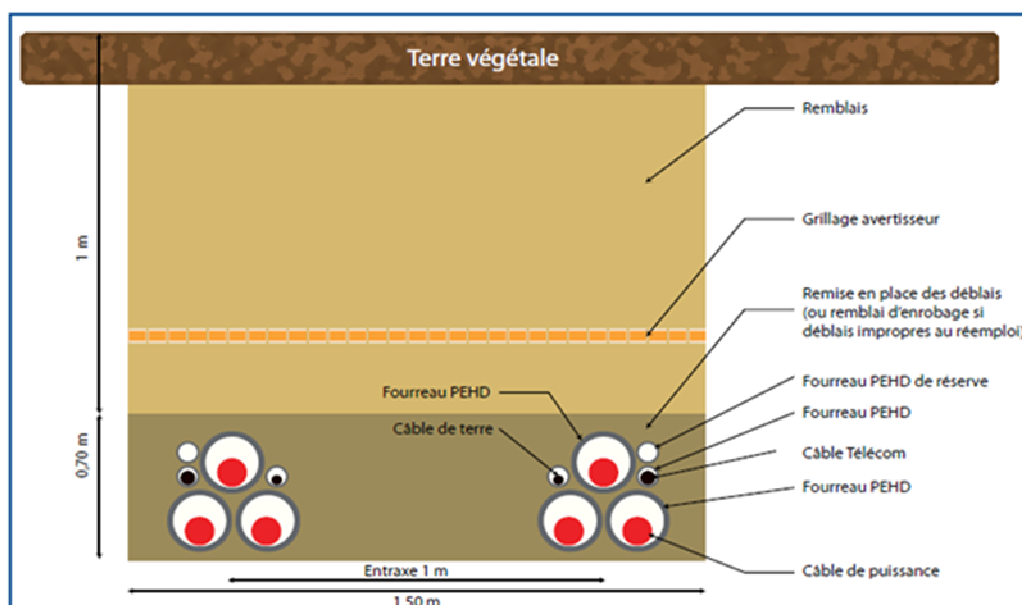
Le Directeur
du Centre Développement & Ingénierie Lille


L. CANTAT-LAMPIN

Liaison de raccordement d'Eleclink :

Illustration

Annexe au document CERFA de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Vue en coupe des liaisons

PEHD : Polyéthylène Haute Densité



Liaison électrique souterraine à 400 000 volts entre le poste source 400 000 volts des Mandarins et la station de conversion d'Eleclink Limited

**PLAN DE SITUATION
AU 1 / 25 000 ème**

- Liaison souterraine 400 kV en projet
- Limite communale
- Commune concernée par le projet
- Emprise infrastructures Eurotunnel et ferroviaires

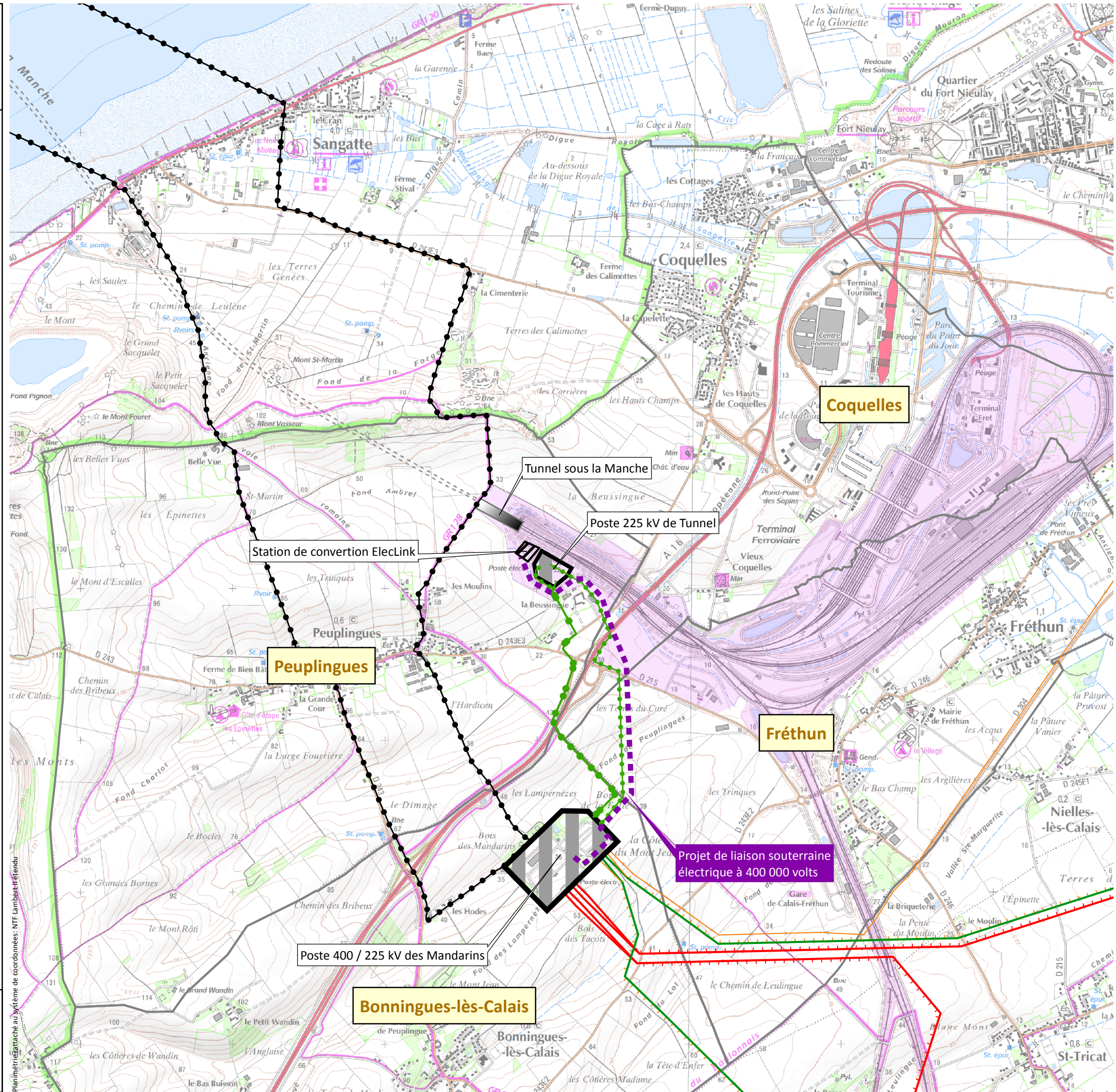
- Liaison souterraine à courant continu 270 000 volts IFA (Interconnexion France - Angleterre)
- Liaison souterraine à 2 circuits 225 000 volts
- Ligne souterraine à 1 circuit 225 000 volts
- Ligne aérienne à 1 circuit 400 000 volts
- Ligne aérienne à 2 circuits 400 000 volts
- Ligne aérienne à 1 circuit 225 000 volts
- Ligne aérienne à 90 000 volts et à 225 000 volts sur supports commun
- Ligne aérienne à 1 circuit 90 000 volts

Date	indice	Observations / Modifications	Mise à jour réalisée par		
			Entreprise	Dessinateur	Verificateur
05/12/2013	1	Création plan	RTE	CDR	CDR

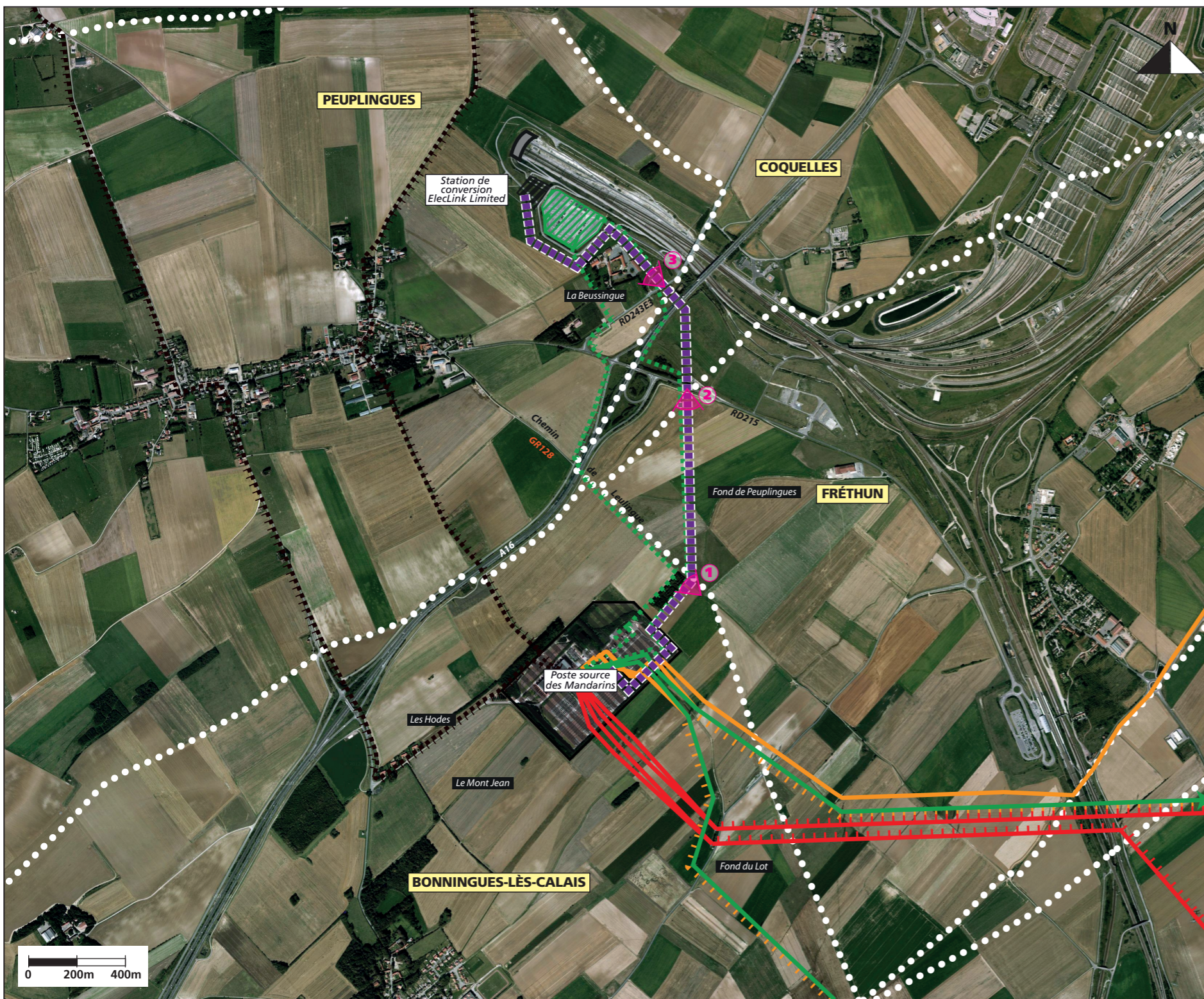
Centre Développement Ingénierie Lille

62, rue Louis Delos
TSA 71012
59709 MARCQ EN BAROEUL CEDEX
Tél: 03.20.13.66.00 Fax: 03.20.13.68.70

Barre d'échelle: 0 250 500 Mètres
Echelle de référence en format A3 : 1/25 000
Date d'enregistrement : 09/12/2013 15:02:17
S:\demandes\2013\Eleclink\Eleclink A3.mxd
Utilisateur: Delmerchr



Planimétrie extraite au système de coordonnées: NTF Lambert 1983



Rte

Réseau de transport d'électricité

Liaison électrique souterraine à 400 000 volts entre le poste des Mandarins et la station de conversion d'Eleclink Limited

PLAN DE SITUATION

Légende

Réseau existant

- Ligne aérienne à 400 000 volts
- Ligne aérienne à 400 000 volts double circuit
- Liaison souterraine à courant continu 270 000 volts double circuit IFA
- Ligne aérienne à 225 000 volts
- Liaison souterraine à 225 000 volts double circuit
- Liaison souterraine à 225 000 volts
- Ligne aérienne à 90 000 volts
- Ligne aérienne à 90 000 volts et à 225 000 volts sur supports communs

Réseau projeté

- Tracé de la nouvelle liaison souterraine électrique
- Point de prise de vue
- Limite communale
- Commune concernée par le projet

Échelle

1/20 000

Réf : Plan de situation Eleclink du 02/10/2013



Complément à la demande d'examen au cas par cas

I. Principes généraux des opérations envisagées par Eleclink

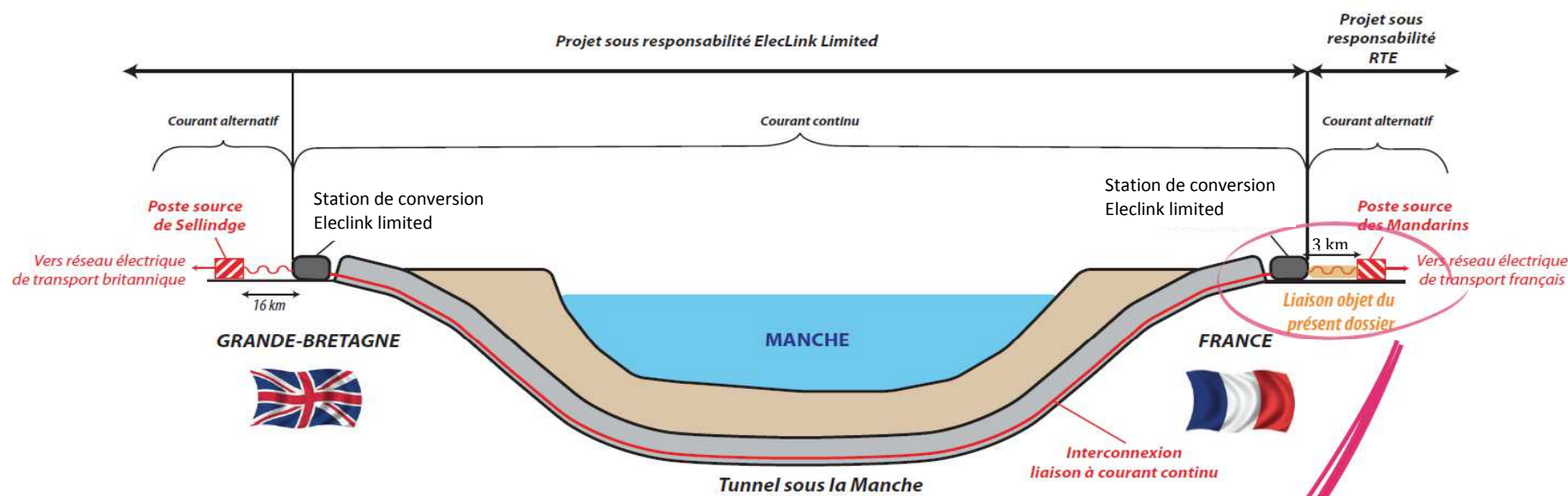
La société Eleclink (constituée par une participation de 49% EUROTUNNEL et 51 % STAR CAPITAL) envisage de créer un lien électrique entre la France et l'Angleterre d'une capacité de 1050 MW (Méga watts), ce qui correspond à la consommation d'environ un million de personnes. Eleclink a été confirmé dans la liste de Projets d'intérêt commun (PCI) le 13 octobre 2013 par la Commission Européenne. PCI est une liste de projets à l'échelle de l'Union qui contribuent le plus à la mise en œuvre de corridors et de zones prioritaires pour l'infrastructure stratégique de l'énergie (1).

Compte tenu de la distance entre les réseaux Français et Britannique, seule la technologie à courant continu permet ce lien électrique. Aussi Eleclink projette de construire en France sur le site d'Eurotunnel, une station de conversion qui aura pour fonction de convertir le courant alternatif 400 kV du réseau RTE en courant continu, pour être transporté en Angleterre au moyen d'une liaison 320kV à courant continu, d'environ 50km de long empruntant le Tunnel sous la Manche. A la sortie du tunnel, une opération inverse convertira le courant continu en courant alternatif pour être raccordé au réseau de transport Britannique par l'intermédiaire d'une liaison souterraine 400 kV d'environ 16 km de long. La conversion du courant sera assurée par un ensemble d'appareillages électriques et électroniques situés dans les deux stations de conversion, dont la conception et les caractéristiques dépendront du fournisseur qui sera retenu par Eleclink (non connu à ce stade du dossier / janvier 2014). Les échanges d'électricité pourront s'effectuer entre les deux pays dans les deux sens de façon symétrique.

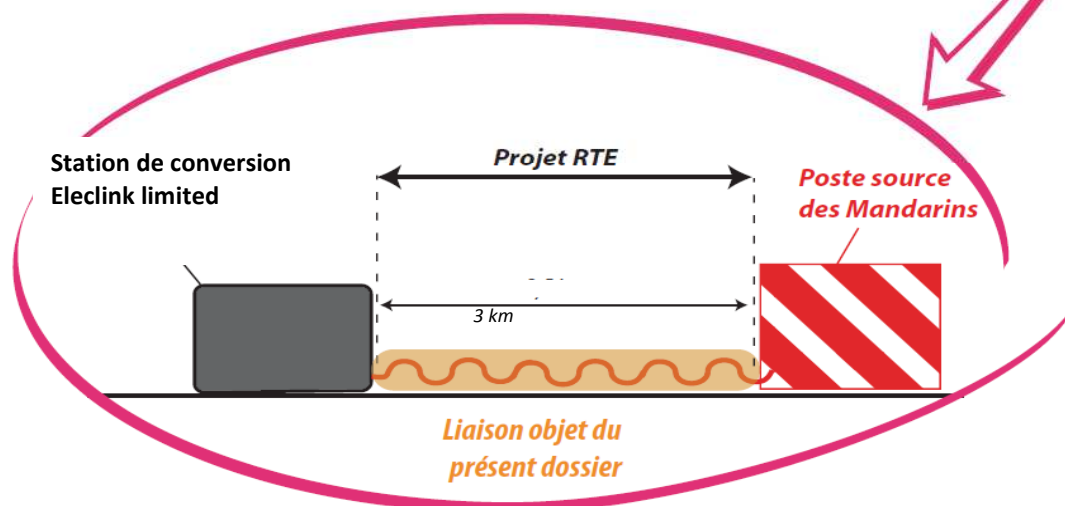
La station de conversion française sera située au sein même de la concession d'EUROTUNNEL, sur la commune de Peuplingues (62). Elle n'entraîne pas d'augmentation foncière du site d'EUROTUNNEL.

Eleclink ayant demandé le raccordement de sa station de conversion au Réseau Public de Transport, RTE a proposé la réalisation d'une connexion à son réseau existant le plus proche par l'intermédiaire d'une liaison électrique souterraine 400 kV d'environ 3 km de long (objet de la demande d'examen au cas par cas) entre le poste existant des Mandarins (62) et la station de conversion.

II. Principe général



Principe d'interconnexion projetée, courant continu et alternatif



Liaison à 400 000 volts à créer, objet du présent dossier

¹Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur les orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes et abrogeant la décision No1364/2006/EC.

III. Vue aérienne partielle des installations Eurotunnel



IV. Plan masse de la station de conversion sur le site d'EUROTUNNEL (en rouge)

